

À Issy-les-Moulineaux, la municipalité courtise l'islam !



Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 19 novembre 2018

Source [Boulevard Voltaire] La majorité municipale de la mairie d'Issy-les-Moulineaux, dirigée par l'inoxydable André Santini, n'en fait jamais assez... Cette fois-ci, c'est le projet de méga-centre culturel accompagné d'une mosquée de plus de 1.000 places à horizon 2020 qui attend les Isséens.

C'est lors d'une réunion publique, le 16 octobre dernier, que les habitants, venus nombreux, ont découvert ce projet décidé de longue date et en catimini. Le projet initial de 2015 avait, pour le coup, totalement échappé aux riverains car porté en partie par la communauté d'agglomération SPL Seine Ouest Aménagement, qui a piloté l'affaire, à l'écart de toute consultation citoyenne...

La réunion publique a été, pour les riverains consternés par l'ampleur du projet, l'occasion de faire entendre leur voix dans un climat survolté. Pour la municipalité, il s'agit ni plus ni moins d'un projet pharaonique puisque l'actuelle salle de prière existante de 300 places passerait à 1.000 dans deux salles distinctes ; l'une réservée, aux hommes (800 places), l'autre aux femmes (200). Au diable la parité !

Ce projet s'accompagne d'un centre culturel surdimensionné : deux bibliothèques (l'une à usage exclusivement masculin et l'autre pour les femmes) ainsi que des salles de classe.

Outre que l'objectif purement électoraliste de ce type de projet communautariste ne trompe absolument personne, de nombreuses interrogations demeurent.

À commencer par la construction elle-même, pour laquelle l'architecte, lors de la réunion publique, n'a pas été en mesure de fournir la moindre photo ni le moindre plan... consternant!

Plus grave, se pose la question du financement de ce projet qui semble bien opaque car noyé dans un projet global. La mosquée, dont le coût est estimé à cinq millions d'euros, bénéficiera d'une plus-value de cinq millions (!) liée à la vente d'un terrain municipal sur lequel est, entre autres, construite la salle de prière actuelle.

Le projet s'autofinance sur le dos du contribuable. L'affectation de cette manne financière s'effectue donc sans contrôle ni concertation dans une ville où la taxe d'habitation a pourtant bien augmenté de 17,8 % en 2017 (hausse ayant rapporté à la ville un total de 3,6 millions d'euros).

Les promoteurs du projet ont tenu à rassurer les personnes présentes ; un loyer serait versé par l'association musulmane. De quel montant ? Pour quelle durée ? Avec quelle garantie ? Nul ne sait... À titre de comparaison, l'ensemble des subventions versées aux différents lieux de culte dans la ville depuis 1996, soit vingt-deux ans, ne dépasse pas 800.000 euros (sur plus de vingt ans, donc !) et répond à des critères légaux très stricts.

Ce projet surdimensionné est dangereux ; augmenter les effectifs d'une salle de prière musulmane de 300 à 1.000 personnes n'est pas anodin. Faciliter l'apprentissage du Coran et de la langue arabe encore moins. Le quartier, déjà marqué par la radicalisation et l'insécurité générée par le trafic de drogue, en paiera le prix. Au détriment de tous, riverains musulmans ou non, qui souhaitent vivre dans la paix et la sécurité.

Nul ne conteste la nécessité de proposer un lieu de culte décent à la communauté musulmane, mais est-il

opportun de favoriser à ce point une communauté plutôt qu'une autre ? À titre d'exemple, dans cette même ville, la communauté maronite a, récemment, consacré un nouveau lieu de culte sans un sou de financement public. C'est également là, tout près de cette salle, qu'au début du XXe siècle, l'église Sainte-Lucie a été édifiée avec les seuls dons des paroissiens. Autres temps, autres mœurs ?

L'enquête diligentée pour la déclaration d'utilité publique a reçu, fait rarissime, un avis négatif de son commissaire. La réunion publique menée sans ménagement par le 1er maire adjoint Thierry Lefevre a exacerbé les passions ; les riverains et opposants au projet ont été systématiquement dévalorisés. Bref, pas de réponse aux nombreuses interrogations. Pourtant, les riverains ont le droit de réclamer la transparence et le respect des règles de la loi de 1905, de chercher à éviter tout trouble à l'ordre public dans ce climat de tension générale pour le pays... en un mot, de décider de l'avenir de leur ville !

Dans ce contexte, la résistance s'organise : réunions, porte-à-porte, tractages, création d'un collectif afin de se faire entendre. Décidément, ce projet de mosquée ne passe pas chez les Isséens et pourrait bien, s'il n'est pas abandonné, se transformer en long chemin de croix pour la majorité municipale.